

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pacte « territoire-santé », une réelle dynamique en Midi-Pyrénées

La Ministre des Affaires Sociales et de la santé a lancé il y a un peu plus d'un an le pacte territoire-santé en 12 mesures, pour lutter contre les déserts médicaux et réduire les inégalités d'accès aux soins.

La Ministre a présenté un premier bilan encourageant car il met en évidence des avancées concrètes pour améliorer l'accès aux soins des patients, tant au niveau national qu'en Midi-Pyrénées.

#### Quelques faits marquants en Midi-Pyrénées

##### **100% des étudiants ont effectué un stage en médecine générale**

Trop peu d'étudiants en médecine choisissent de s'installer comme médecin généraliste libéral à l'issue de leurs études.

L'enjeu est de faire connaître et apprécier l'exercice en cabinet avant l'internat. L'objectif de l'engagement 1 du Pacte est qu'en 2017 l'ensemble des étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle aient effectué un stage en médecine générale.

Objectif rempli dès 2013 en Midi-Pyrénées : 346 maîtres de stages répartis dans 155 communes ont accueilli près de 300 étudiants soit **100% des étudiants** concernés par ce dispositif (60% dans l'ensemble de la France). *Carte ci-jointe*

**33 étudiants et internes en médecine ont signé un contrat d'engagement de service public (CESP)** depuis 2011, et bénéficient d'une bourse, en contrepartie d'une installation en zone fragile, pour une durée équivalente à celle de l'aide.

##### **Une vingtaine de contrats de praticiens territoriaux en médecine générale (PTMG) vont être proposés dans la région**

3 médecins ont adhéré à un **contrat de praticiens territoriaux en médecine générale (PTMG)** entre mi-août et fin décembre 2013 (2 à St Céré dans le Lot, 1 à Vic-Fezensac dans le Gers). Ce dispositif leur permet de bénéficier, pendant deux ans, d'une garantie de revenus et d'une protection sociale améliorée, en contrepartie d'un exercice sur un territoire identifié comme fragile. En 2014, une vingtaine de contrats de ce type devraient être proposés en Midi-Pyrénées.

**43 maisons et pôles de santé pluriprofessionnels sont aujourd'hui soutenus en Midi-Pyrénées.** Parmi ceux-ci dans la région, 15 maisons de santé ont déjà ouvert leurs portes. Une quinzaine d'autres vont ouvrir en 2014. Une quarantaine d'autres projets de maisons de santé sont à l'étude dans la région. Ce dispositif de regroupement de professionnels de santé a pour objectif d'une part de faciliter une prise en charge complète des patients, d'autre part de créer des conditions d'installation attractives notamment dans les territoires manquant de professionnels.

**Des médecins correspondant de SAMU (MCS) vont être déployés pour améliorer la prise en charge des soins urgents**

Ces médecins volontaires sont formés à l'urgence et interviennent en avant-poste des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR) sur demande de la régulation médicale et des services d'aide médicale urgente (SAMU). Les MCS seront sollicités dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à 30 minutes. En Midi-Pyrénées, ce dispositif va se déployer progressivement. Il sera opérationnel dès l'été 2014, en **Aveyron avec 11 médecins volontaires**.

Contact presse

**Maité Delarue**

Chargée de communication ARS

05 34 30 25 37 ; 06 31 55 11 77

Maite.delarue@ars.sante.fr



## Les pôles et maisons de santé pour favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé en Midi-Pyrénées

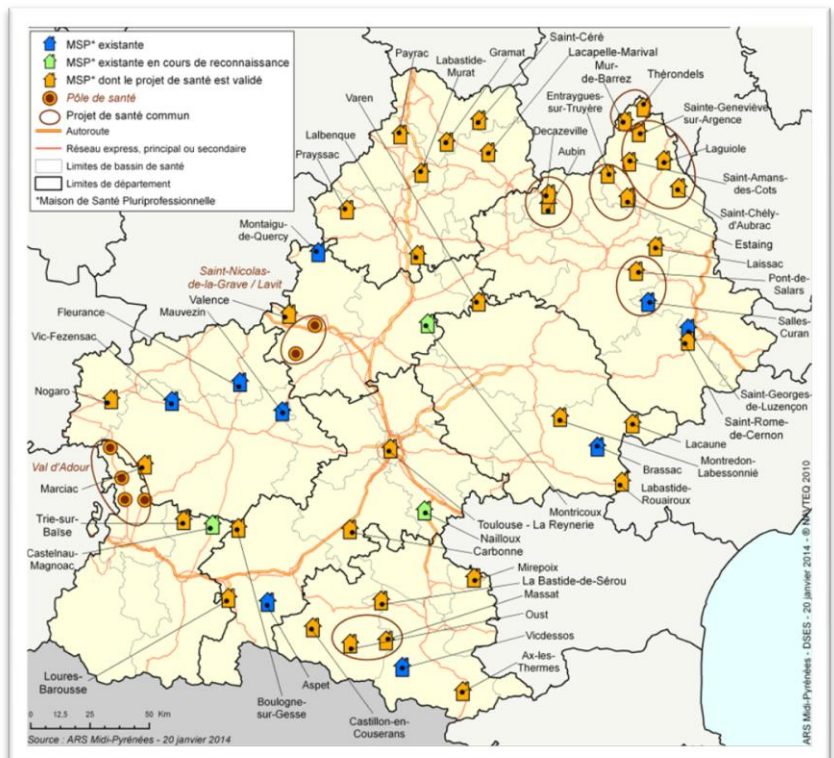
### Objectif

Pour garantir l'accès à une offre de santé de proximité partout en Midi-Pyrénées, l'Agence régionale de santé coordonne l'implantation des maisons et pôle de santé. Attractives pour les professionnels de santé, ces nouvelles structures facilitent leurs conditions d'exercice et apportent à la population locale une prise en charge globale et coordonnée.

### Dispositifs

Au 20/01/2014,  
43 maisons de santé  
et pôles de santé  
pluriprofessionnels  
en Midi-Pyrénées :

- 43 projets validés par le Comité régional au 04/12/2013.
- Parmi ces 43 projets, 15 maisons de santé ont ouvert leurs portes. Une quinzaine vont ouvrir courant 2014 et 14 sont en préparation.
- Parmi ces 43 projets, 18 sont implantés en zone prioritaire dont 4 ouverts à ce jour.
- Une quarantaine d'autres projets de maisons de santé sont à l'étude en Midi-Pyrénées.



### Conditions

Une **maison de santé**, c'est une équipe pluriprofessionnelle (a minima deux médecins et un paramédical) qui s'engage dans un projet de santé commun, ancré dans son territoire. Ce projet de santé peut être porté par plusieurs équipes coordonnées à l'échelle d'un même bassin de santé : c'est un **pôle de santé**.

### Démarches

Renseignements auprès du « **Référent Installation des professionnels de santé** » à la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé Midi-Pyrénées, dans le département d'installation.



